

Image not found or type unknown



Deces d'un concubin et droit de succession

Par **mahottes**, le **28/12/2008** à **13:19**

J'étais en concubinage depuis 12 ans, mon concubin vient de deceder , la maison est à moi, il reste le compte joint et une voiture aux 2 noms, mais il reste encore 30 mois de crédit. Suis-je obligé de prendre un notaire, que faut-il faire pour la voiture, puisque la moitié de revient aux freres, mais elle est encore à credit? Et pour le compte, une fois les frais d'obsèques réglés, il ne restera pratiquement plus rien, puis je clore ce compte qui était aux 2 noms. S'il vous plait voulez vous bien m'eclairer. De toute façon si je ne bouge pas eux peuvent bien prendre un notaire ?